



**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social  
des Pyrénées-Orientales  
DELIBERATION  
Séance du 3 avril 2025  
Date de convocation : 21 mars 2025**

Nombre de conseillers			
Afférents au comité	En exercice	Présents	Votants
19	15	13	13

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril, à 14h30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Millas, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

M. Marc BIANCHINI a été élu secrétaire de séance.

N° délibération :	Objet :
03/04/25_05	Actualisation d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération Cuisine centrale Millas 2.

**Représentants des conseillers départementaux :**

**Titulaires présents :** Madeleine GARCIA-VIDAL, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

**Suppléants présents :** Marie-Edith PERAL, Marc PETIT.

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Lola BEUZE, Michel GARCIA, Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

**Représentants de l'assemblée syndicale :**

**Titulaires présents :** Dominique ANDRAULT, Marc BIANCHINI, Georges GUARDIA, Raymond LEMORT, Josette PUJOL.

**Suppléants présents :** Valérie FRANCO, Sylvie TORRES.

**Suppléants présents ne participant pas au vote :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Nicolas GARCIA, Maya LESNE, Françoise ORTEGA, Raymond PLA.

**Vu** les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

**Vu** la délibération n°25/06/19-10 du 25 juin 2019 relative à l'opération de construction d'une nouvelle cuisine centrale à Millas ;

**Vu** la délibération n°13/10/20-06 du 13 octobre 2020 relative au plan de financement de l'opération susvisée ;

**Vu** la délibération du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales n°SP20201019R\_2 du 19 octobre 2020 relative à la participation financière du Département à l'opération susvisée ;

**Vu** la délibération n° 12/02/21-06 relative au vote de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération cuisine centrale Millas 2 ;

**Vu** la délibération n° 19/07/22-06 relative à la validation de la phase APD Opération cuisine centrale Millas 2 ;

Vu la délibération n° 04/04/24-05 relative à l'actualisation d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération cuisine centrale Millas 2 ;

Considérant les modifications apportées au calendrier de réalisation ;

Considérant qu'il est proposé d'actualiser l'AP/CP pour cette opération :

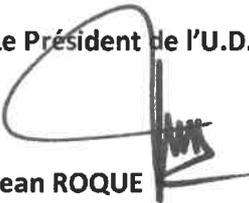
Réalisé au 31/12/2024	CP 2025	MONTANT AP
12 465 621.28	811 350.72	13 276 972,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- Actualiser l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués ci-dessus ;
- Autoriser le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits sus indiqués.

Ainsi fait et délibéré à Millas, les jours mois et an que dessus.

Le Président de l'U.D.S.I.S.,



Jean ROQUE



Le secrétaire de séance,



Marc BIANCHINI

La présente délibération est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif (6, rue Pilot, 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.